



Au sous-sol des galeries Marval, censé accueillir un spa, l'encadreur a exposé une tour de Babel de l'artiste neuchâtelois Mandril. LUCAS VUITEL

NEUCHÂTEL Si le bar doit rouvrir en février, les locataires sont encore bien là. Les nouvelles galeries Marval ne sont pas pour tout de suite

FREDERIC MERAT

«Une ville enchanteuse au cœur de l'Europe, où hospitalité et richesse, histoire et technologie distinguent une terre d'exception par sa beauté, fructueuse pour vos affaires, sûre pour vos investissements.» Voilà comment le site internet du propriétaire des galeries Marval, à Neuchâtel, présente les lieux à de potentiels partenaires.

Le projet consiste à offrir des «points de vente de marques prestigieuses et redonner popularité et valeur à la plus grande zone commerciale couverte du centre-ville». Il est question d'un «centre d'achat d'exception» pour touristes et résidents du lieu, avec «bar bistrot» et spa.

Pourtant, plus de deux ans après avoir acquis le complexe, l'Italien Antonio Tacconi n'a pas concrétisé son ambition de manière substantielle. Prévue d'abord au printemps 2014, puis à la fin de cette année-là, la réouverture du bar est désormais pour février prochain, nous annonce-t-il. Une société que dirige en Italie le propriétaire des

galeries Marval l'exploitera, «avec des salariés à nous». En Ombrie, elle y gère un hôtel avec centre de bien-être et élabore vins ou huile d'olive. Ces produits seront proposés dans le futur bar à vin. Un accord doit encore être trouvé avec le couple qui s'était engagé à reprendre l'établissement (notre édition du 4 octobre 2014).

Habitation de courte durée

Dans les étages supérieurs, quatre appartements ont été libérés par leurs occupants. Antonio Tacconi en a fait des locations de courte durée, disponibles notamment sur le site Airbnb. «C'est plus rentable, avec des locations de trois ou six mois, à des top managers de Celgene ou Philip Morris», explique le propriétaire.

Concernant les locataires actuels des espaces commerciaux, le maître des lieux reconnaît que «très peu répondent» à l'autre «image», au «standing» qu'il veut donner à ses galeries. «Peut-être un...»

Le site internet des galeries présente ces espaces, pratique-

ment tous occupés, disponibles à des dates où ils ne le seront vraisemblablement pas. Si l'un des commerçants a passé un accord et s'en ira à la fin de l'année, la plupart des autres sont en procédure contre le propriétaire.

«C'est usant; il n'y a pas un jour où l'on ne parle pas de ça.»

HERVÉ BOULLIANE
ENCADREUR AUX GALERIES MARVAL

«L'année de conciliation s'est passée sans résultats, malgré les propositions que nous avons faites», relève Hervé Boulliane, encadreur. Celui-ci a contesté le congé qui lui avait été donné pour fin septembre dernier. Antonio Tacconi avait proposé d'installer tous ceux qui le désiraient dans d'autres locaux qui lui appartiennent à Pesieux. Her-

vé Boulliane était prêt à s'exécuter, moyennant une remise en état des locaux et une aide au déménagement. Aucune suite n'a été donnée.

«Errements...»

En conciliation, le Petit bonheur, vestiaire d'entraide des paroisses catholiques de la ville, a obtenu un départ pour mars 2018. Dans ce cas, le bail avait été rompu pour fin 2014.

De manière générale, «les errements continuent», résume l'encadreur des galeries. «C'est usant; il n'y a pas un jour où l'on ne parle pas de ça entre nous ou avec des gens de l'extérieur.» Hervé Boulliane déplore une «volonté d'ignorer les gens qui sont là». Ainsi, ceux-ci n'étaient pas informés de la soirée qui s'est tenue jeudi aux galeries. Deux acteurs du centre-ville, l'Inside Box et le Chauffage Compris ont loué l'endroit pour une «afterwork». Aux yeux du propriétaire, c'est «une opération séduction», note Thibaut Saussaz, patron de l'Inside Box. Pour les organisateurs, il s'agit de créer un événement en des lieux insolites. ●

SOIRÉES ÉTUDIANTES

La Ville revoit sa position à propos de la Case à chocs

Il y a un mois, les associations estudiantines de Neuchâtel avaient communiqué leur mécontentement vis-à-vis de la Ville, qui ne leur permettait plus d'organiser des soirées à la Case à chocs. Les autorités, qui expliquaient le mois dernier ne plus vouloir de soirées néfastes en termes d'image pour l'établissement, sont revenues en arrière hier en fin d'après-midi, via un communiqué de presse.

«La Case à chocs est ouverte à toutes et tous sans aucune restriction. Les étudiants comme les apprentis et le public en général y sont les bienvenus.» Et ce, pour autant que «certaines règles en matière de sécurité et de respect du voisinage soient respectées», écrit la direction du dicastère de la culture dans cette publication.

«Il n'a jamais été question d'interdire l'accès à la Case à chocs. Les jeunes et les associations estudiantines peuvent continuer à y organiser leurs soirées, à condition toutefois de respecter les règles élémentaires qui sont imposées à tous

les usagers de ce temple des musiques actuelles», note la Ville. Un nombre adéquat d'agents de sécurité et le respect des consignes du personnel d'exploitation sont également précisés.

Contenu culturel et respect du voisinage

Neuchâtel demande également de donner «un minimum de contenu culturel – musical en particulier –» aux manifestations dans l'établissement et incite les organisateurs à sensibiliser le public au respect du voisinage.

La décision d'interdire les fêtes estudiantines à la Case à chocs datait de l'été 2014, à la suite d'une «véritable beuverie»: la police avait dû intervenir cinq fois tandis que les voisins s'étaient plaints en nombre.

Les autorités communales, qui se disaient ouvertes à la discussion le mois dernier, ont donc choisi de revenir en arrière. Mais en dictant leurs conditions. ● RÈD - COMM



La Ville dit n'avoir jamais voulu interdire la Case à chocs aux soirées estudiantines, mais rappelle les règles à respecter. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

MÉMENTO

CORTAILLOD

Afrique. Le Club des aînés de Cortaillod accueille, mercredi prochain à 14h30, Bintou Grob à la salle Cort'Agora (salle du 1er étage). Représentante d'une ONG ivoirienne appelée Cohésion Côte d'Ivoire, elle viendra parler du développement de cette organisation créée à la suite de la guerre civile. Son action est actuellement principalement tournée autour d'un centre d'accueil pour enfants abandonnés à Katiola. Bintou Grob parlera notamment des projets en cours, dont celui de construire une pompe à eau pour le centre. L'entrée à la conférence est libre, une collecte est organisée à la sortie.

LIGNIÈRES Le village conserve son écopoint, mais pourra se débarrasser facilement de ses déchets encombrants.

La commune rejoint la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs

Huit ans après la création de la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs, à Cornaux, la commune de Lignières a choisi de rejoindre celles appartenant au syndicat de la Châtellenie de Thielle. Soit Cornaux, Cressier, Le Landeron, Enges, Saint-Blaise, La Tène et la bernoise Gampelen. «Non! Cette décision n'a rien à voir avec une éventuelle fusion de ces communes», lance d'emblée l'administrateur communal Stéphane Bianchini pour mettre fin aux ru-

meurs qui enflent. «Le Conseil communal a juste constaté qu'il commençait à être dépassé par le ramassage des déchets encombrants», explique-t-il. De trois ramassages annuels, la commune est passée à six, mais cela reste malgré tout insuffisant. «Lorsque les gens déménagent, par exemple, ils ne veulent pas conserver chez eux tout ce qu'ils souhaitent éliminer jusqu'au prochain ramassage», remarque l'administrateur communal. L'exécutif proposait



Les habitants de Lignières se déplaceront à Cornaux. ARCHIVES R. LEUENBERGER

d'adhérer à la déchetterie intercommunale tout en conservant l'écopoint situé à l'ancien Battoir, au village – où sont récupérés verre, PET, fer blanc et huiles – mais en enlevant la benne à carton. «Le recyclage du carton nous coûte quand même 5000 francs par an», relève Claude Bianchini.

Mais jeudi soir, le Conseil général en a décidé autrement. Afin de maintenir une prestation de proximité, il a souhaité conserver la benne à carton à l'ancien

Battoir tout en acceptant d'adhérer à la déchetterie. Cette adhésion engendrera un coût annuel de quelque 31 500 francs par année, soit 32 francs par habitant. A l'unanimité, le législatif a également adopté un crédit de 190 000 francs pour la réfection de la toiture et le rafraîchissement de la peinture des façades du temple. Ainsi qu'un autre de 90 000 francs pour l'assainissement de l'annexe de la métairie de l'Isle. ● FLV